

▪ Pesticides : les producteurs d'eau échappent au « scénario catastrophe »

Analyse

Dans un avis publié mercredi 22 mai, l'Anses a écarté le caractère cancérigène d'un métabolite de pesticide répandu dans l'eau potable.

Alban de Montigny

Il avait causé des sueurs froides aux producteurs d'eau potable. En avril 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) révélait que 34 % de l'eau distribuée en France serait non conforme à la réglementation. La cause de cette contamination majeure ? Un fongicide, le chlorothalonil ; plus précisément l'un de ses métabolites, c'est-à-dire un produit issu de sa dégradation. Nom de code : R471811. Le pesticide, commercialisé par Syngenta, a beau n'être plus autorisé depuis 2019, ses métabolites restent présents dans les eaux.

À l'époque, l'Anses classe le métabolite R471811 comme « *pertinent* », c'est-à-dire potentiellement problématique pour l'homme. L'agence sanitaire a décidé de ce classement en raison du profil de sa molécule mère, le chlorothalonil, cancérigène probable. Mais les caractéristiques d'un pesticide et de son métabolite peuvent être différentes.

Un processus de réévaluation

Pour s'assurer, donc, que ce métabolite présente réellement des risques, l'Anses lance une évaluation. L'enjeu est de taille : s'il est confirmé comme « *pertinent* », les producteurs d'eau devront engager des investissements colossaux – « *10 à 15 milliards d'euros* », selon Régis Taisne, chef du département cycle de l'eau à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) – pour optimiser le traitement et être ainsi en capacité de faire redescendre la quantité de R471811 dans l'eau sous le seuil réglementaire.

Après plusieurs mois de travaux, l'autorité a rendu ses conclusions. Dans un avis publié mercredi 22 mai, elle écarte le caractère cancérigène pour le R471811. En revanche, pour un autre métabolite issu du chlorothalonil, le R417888, elle n'exclut pas le caractère génotoxique, capable d'endommager l'ADN humain. Ce dernier métabolite est moins présent dans les eaux et dépasse nettement moins les limites de qualité.

Peu de données disponibles

Pour aboutir à ces résultats, l'Anses s'est fondée sur des données fournies par l'industriel, comme c'est toujours le cas pour ce qui le concerne. Sans remettre en cause la fiabilité des conclusions, certains observateurs pointent du doigt les limites de cette méthode. « *Nos équipes ont examiné sous toutes leurs coutures les études transmises par le fabricant pour s'assurer de leur validité* », affirme Éléonore Ney, cheffe de l'unité d'évaluation des risques liés à l'eau à l'Anses.

Reste que, d'une manière générale, les données manquent au sujet des conséquences des métabolites sur la santé humaine, que ce soit dans la littérature académique ou du côté des industriels. L'agence mène d'ailleurs une réflexion sur cette question. « Ce n'est pas dans les missions de l'Anses de réaliser des études de toxicité. Il faut trouver des leviers pour générer des données », précise Éléonore Ney.

« On échappe pour l'instant au scénario catastrophe »

En attendant, les résultats concernant le R471811 rassurent les producteurs d'eau potable. En partie. « Il n'y a plus d'épée de Damoclès. Nous échappons au scénario catastrophe avec des milliards d'euros d'investissement pour ce seul métabolite. Du moins pour l'instant, confie Régis Taisne. Car nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur le fait que, dans quelques années, on découvrira la présence dans l'eau d'une molécule potentiellement problématique et non identifiée actuellement. »

Car plus on cherche, plus on trouve. « Les méthodes d'analyse pour détecter et mesurer les métabolites ont progressé depuis une dizaine d'années. Auparavant, les laboratoires ne savaient pas les analyser, les identifier, et donc nous ne pouvions pas les rechercher dans les eaux », explique Éléonore Ney.

En 2021, la Direction générale de la santé a donné des instructions aux agences régionales de santé pour établir des listes de molécules à intégrer au contrôle sanitaire. Par ailleurs, tous les trois ans, l'Anses mène des prélèvements pour mesurer dans l'eau la présence de composés chimiques qui ne sont pas ou peu recherchés lors des contrôles réguliers.

C'est grâce à cette campagne que l'Agence a pu estimer le niveau de contamination au métabolite de chlorothalonil après l'alerte lancée par une chercheuse suisse en 2019, soit... quarante-neuf ans après sa mise sur le marché. « De nombreux métabolites ne sont pas recherchés. Le chlorothalonil, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg », souligne François Veillerette, porte-parole de l'association Générations futures.

Effet cocktail

Sans compter que l'« effet cocktail », c'est-à-dire comment interagissent, se combinent ces différents métabolites présents dans l'eau, est mal connu. C'est l'une des raisons qui a poussé Atlantic'eau, syndicat chargé de l'eau potable dans 148 communes, en grande partie en Loire-Atlantique, à investir pour traiter le R471811. Une décision prise sans attendre le tout dernier avis de l'Anses. 1,3 million d'euros sera ainsi déboursé chaque année. Les charbons actifs qui capturent les polluants dans les usines de traitement sont renouvelés plus fréquemment.

Une opération qui permet non seulement de faire redescendre le R471811 sous le seuil de 0,10 µg/l (lire ci-contre). Mais aussi de réduire la concentration d'autres molécules présentes, sans doute très nombreuses. « Par exemple, sur l'une de nos aires de captage, il y a 49 pesticides utilisés qui génèrent en principe plus de 400 métabolites, à en croire les documents d'homologation. Seuls un ou deux sont surveillés à la demande de l'agence régionale de santé. Nous sommes donc incapables de savoir si les autres sont présents dans

l'eau, explique Mickaël Derangeon, vice-président d'Atlantic'eau. En augmentant le traitement, on réduit donc leur concentration. »

Atlantic'eau plaide pour une interdiction des pesticides de synthèse sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Une position que partage Régis Taisne à la FNCCR. « Les protéger est indispensable pour améliorer la qualité de l'eau. Il serait dangereux de penser qu'on trouvera dans tous les cas une solution de traitement, affirme le spécialiste, qui étrille le nouveau plan écophyto. Le gouvernement dit aux acteurs de la filière qu'il est nécessaire de poursuivre les concertations. Or, nous les avons engagées il y a déjà cinq ans. Nous avons tous abouti à la même conclusion : il faut définir une trajectoire pour sanctuariser les aires de captage. »

L'eau, source d'exposition aux pesticides

Parmi les différentes sources d'exposition d'un être humain aux pesticides, l'eau jouerait un rôle un mineur : les autorités sanitaires estiment qu'elle représente **5 à 10 %** de l'exposition d'un homme. En effet, la grande majorité provient des aliments. L'air peut également transporter des aérosols de pesticides.

En 2023, l'Anses estimait que **34 %** de l'eau distribuée en France était non conforme. La raison : le RN471811, l'un des métabolites du pesticide chlorothalonil était retrouvé dans l'eau à des niveaux supérieurs au seuil de 0,1 microgramme. Ce seuil de qualité est fixé lorsqu'un métabolite est considéré comme potentiellement problématique.

Lorsqu'un métabolite n'est pas considéré comme problématique, la concentration peut monter jusqu'à **0,9 microgramme** par litre. De ce fait, la décision de l'Anses permet de rendre à nouveau conforme une part importante de l'eau française.